

# FORMATIONS

en promotion de la santé,  
éducation pour la santé  
et éducation thérapeutique du patient

en Bretagne

2019



*Vous souhaitez être plus à l'aise dans la conception, la mise en œuvre et l'animation d'un projet, mettre en place une action collective auprès de vos publics,*

*Mieux maîtriser la recherche documentaire et l'utilisation d'outils pour vos projets,*

*Questionner, enrichir ou perfectionner vos pratiques...*

Version 29/10/2018  
Version actualisée disponible en ligne :

[www.irepsbretagne.fr](http://www.irepsbretagne.fr)  
[www.poleetpbretagne.fr](http://www.poleetpbretagne.fr)



Pôle ETP  
Bretagne



## Dans ce catalogue

---

- Vous trouverez les offres de formation de l'Ireps et du Pôle ressources régional en éducation thérapeutique du patient. Vous disposez ainsi du plus large choix disponible en Bretagne, pour renforcer vos compétences en promotion de la santé, éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient, au travers de formations courtes (1 à 6 jours).

## Pour qui ?

---

- Ces formations sont destinées à tous et toutes les professionnel.le.s, bénévoles, élu.e.s qui développent des actions de santé. A côté des formations généralistes, vous trouverez des formules dédiées à des publics, à des modes d'intervention. Chaque fiche le précise et mentionne les pré-requis.

L'Ireps propose aussi des formations et accompagnements « sur mesure ». Ils sont construits en concertation avec la structure qui en exprime le besoin.

## Des valeurs et des méthodes

---

- La promotion de la santé s'appuie sur des valeurs et principes d'intervention que vous retrouverez dans nos formations : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans la capacité individuelle et collective à agir, intégration aux contextes locaux, développement des partenariats...

Les formations font appel aux méthodes actives, aux travaux de groupe, à l'expérience et à l'expression des participants. Des apports théoriques et documentaires viennent les enrichir. Une évaluation conclut chaque formation.

L'Ireps est une association sans but lucratif.

## Vingt ans d'expérience en Bretagne

---

- Née de la fusion des comités d'éducation pour la santé de Bretagne, l'Ireps élabore, anime et évalue des formations en éducation et promotion de la santé depuis plus de vingt ans. L'équipe de l'Ireps optimise constamment la qualité de ses interventions. Présente dans les quatre départements, elle connaît les contextes locaux et travaille en partenariat avec une grande diversité de structures, formant 400 personnes chaque année en Bretagne.

## Formation continue

---

- Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53350778535 auprès du Préfet de la région Bretagne.  
SIRET : 41948380500026  
Référencé Data Dock

Conformément à l'art. L6313-1 du Code du Travail, l'offre de formation permet :

- \* l'adaptation et le développement des compétences des salarié.e.s,
- \* l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.

L'Ireps Bretagne dispose de l'agrément Jeunesse et Education populaire et de celui des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Education nationale).

Enregistrée comme organisme de DPC 7919 (développement professionnel continu des professionnels de santé).

# Sommaire

## Formations proposées

### Méthodologie et repères

<b>Conduire un projet en promotion de la santé</b>	4 jours	Brest St Brieuc	25-26 mars et 01-02 avril 06-07 juin et 20-21 juin	p. 6
<b>Animer un groupe en éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient</b>	2 jours	Rennes Auray Quimper	16-17 mai 20-21 mai 23-24 septembre	p. 7
<b>Rechercher efficacement de la documentation et des outils pédagogiques en promotion de la santé sur internet</b>	1,5 jours	Rennes Quimper	04 juin et 1/2 journée le 20 juin 11 juin et 1/2 journée le 25 juin	p. 8

### Action sur les déterminants de la santé

<b>Travail social, quel rôle dans l'accompagnement santé des personnes en situation de précarité ?</b>	2 jours	Rennes Morlaix Rennes Auray St Brieuc	31 janvier et 1er février 07-08 mars 03-04 juin 19-20 septembre et 07 octobre 26-27 septembre	p. 10
<b>Développer les compétences psychosociales des enfants</b>	2 jours	Auray St Brieuc Rennes Quimper	25-26 avril 16-17 mai 03-04 octobre 03-04 octobre	p. 11
<b>Sensibilisation à la démarche de la qualité de vie au travail</b>	€ 1 jour	Rennes	17 septembre	p. 12
<b>Accompagner des personnes en situation d'interculturalité</b>	€ 2 jours	St Brieuc	27-28 mai 2018	p. 13

### Education nutritionnelle

<b>Alimentation du jeune enfant</b>	€ 2 jours	Quimper	à préciser	p. 16
<b>Accompagnement du temps du repas chez les enfants</b>	€ 1 jour	Quimper	à préciser	p. 17
<b>Construire des fiches techniques en restauration collective</b>	€ 1 jour	Quimper	à préciser	p. 18

### Education thérapeutique du patient (ETP)

<b>Formation validante 40 heures : dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	€ 6 jours	Rennes  Quimper	17-18 janvier 07-08 mars 25-26 avril 10-11 octobre 28-29 novembre 16-17 janvier	p. 20
<b>Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	1 jour	Loudéac	25 avril	p. 21
<b>Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (formation en e-learning)</b>	€ 1 jour	en ligne		p. 22
<b>Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	1 jour	Brest St Brieuc	04 juin 04 octobre	p. 23
<b>Animer un groupe en éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient (ETP)</b>	2 jours	Rennes Auray Quimper	16-17 mai 20-21 mai 23-24 septembre	p. 24
<b>Appréhender l'auto-évaluation annuelle pour anticiper l'évaluation quadriennale</b>	1 jour	Loudéac	27 septembre	p.25

**Formations et accompagnements à la demande, sur mesure...** p. 26

Règlement intérieur des formations p. 27

Conditions générales de vente p. 28

Bulletin d'adhésion à l'Ireps Bretagne p. 29

Bulletin d'inscription aux formations p. 31





# Méthodologie et repères





## Conduire un projet en promotion de la santé

*La promotion de la santé s'appuie sur des valeurs et principes d'intervention que vous retrouverez dans ce module : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans leur capacité à agir et celle de la collectivité, partenariat...*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles souhaitant développer des actions d'éducation ou de promotion de la santé dans le cadre de leurs missions (enseignement, éducation, médico-social, etc.). Cette formation générale n'aborde pas les besoins spécifiques des programmes d'éducation thérapeutique du patient.

### Pré-requis

- Etre en situation de construire et/ou de mettre en œuvre un projet d'éducation et promotion de la santé.

### Objectifs de la formation

Renforcer les compétences d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet d'éducation et promotion de la santé par l'appropriation :

- des concepts et principes d'intervention
- des principales étapes de la mise en œuvre d'un projet, d'un point de vue théorique et pratique.

### Contenu de la formation

- Concepts de santé, prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé
- Principes d'intervention, éthique de l'action
- Observation et analyse de la situation, intentions éducatives
- Préparation du projet et planification de l'action
- Partenariat à associer
- Définition des priorités d'action, des objectifs de santé
- Principes de la démarche d'éducation pour la santé

- Supports et stratégies de mobilisation des publics
- Supports d'information et outils d'intervention
- Evaluation de l'action

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participants ou d'autres promoteurs de projets.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 4 jours, soit 28 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Brest</b>	25-26 mars et 01-02 avril	Michèle Landuren Yves Costiou	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:michele.landuren@irepsbretagne.fr">michele.landuren@irepsbretagne.fr</a>
<b>Saint-Brieuc</b>	06-07 juin et 20-21 juin	Sandrine Dupé Lydie Gavard-Vetel	02 96 78 46 99 / <a href="mailto:sandrine.dupe@irepsbretagne.fr">sandrine.dupe@irepsbretagne.fr</a>

## Animer un groupe en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient

*Au-delà de la découverte de techniques d'animation, ce module s'intéresse à la posture de l'animateur.trice : partir des attentes des personnes, respecter et valoriser chaque individu, soutenir l'émergence et le partage des compétences dans le groupe...*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

### Pré-requis

- Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

### Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- de développer une attitude éducative en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique du patient
- d'expérimenter et analyser une situation d'animation collective
- d'identifier les mécanismes de la dynamique de groupe
- de créer et d'expérimenter une animation de groupe.

### Contenu

- La notion de groupe
- La démarche éducative en animation de groupe
- La création d'une séquence d'animation
- La dynamique de groupe
- Expérimentation de situation d'animation collective.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes : études de cas, mises en situation...
- Echange d'expériences
- Transfert en situation professionnelle.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 2 jours, soit 14 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Rennes</b>	16-17 mai	Roselyne Joanny Anne-Sophie Riou	02 99 67 10 50 / <a href="mailto:roselyne.joanny@irepsbretagne.fr">roselyne.joanny@irepsbretagne.fr</a>
<b>Auray</b>	20-21 mai	Hervé Strilka Cathy Bourhis	02 97 29 15 15 / <a href="mailto:herve.strilka@irepsbretagne.fr">herve.strilka@irepsbretagne.fr</a>
<b>Quimper</b>	23-24 septembre	Yves Costiou Lucie Rigaudière	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:yves.costiou@irepsbretagne.fr">yves.costiou@irepsbretagne.fr</a>

## Rechercher efficacement de la documentation et des outils pédagogiques en promotion de la santé sur internet

*Internet est une source d'information majeure. Mais il est souvent difficile d'y repérer les informations pertinentes, de qualité, validées.*

*Cette formation vous propose une démarche et des outils fiables, dans le champ de l'éducation et de la promotion de la santé.*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s, bénévoles, étudiant.e.s en formation continue du champ éducatif, sanitaire, social et médico-social, professionnel.le.s en charge d'une mission documentaire en Bretagne.

### Pré-requis

- Savoir utiliser un ordinateur
- Avoir déjà utilisé un moteur de recherche internet (ex. : Google).
- Avoir déjà réalisé des recherches de documents ou outils pédagogiques sur internet.

### Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- d'appliquer les principes d'une recherche sur Internet
- d'utiliser de façon efficace différentes sources (moteurs de recherche, bases de données, etc.).

### Contenu

- La recherche documentaire et Internet
- Les étapes d'une recherche sur le web
- Optimiser ses résultats sur moteurs de recherche
- Découvrir toutes les fonctionnalités du portail Infodoc en promotion de la santé
- Utiliser les techniques de recherche pour sa pratique et ses besoins

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques sur poste informatique avec un accès Internet
- Echanges autour d'expériences présentées par les stagiaires.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Documentalistes – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 8 personnes en vue de favoriser les exercices pratiques ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 1 jour et une ½ journée à distance, soit 10 h 30.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Rennes (ESPE)</b>	04 juin + ½ journée le 20 juin (après-midi)	Morgan Calvez Flora-Carles Onno	02 96 78 46 99 / <a href="mailto:morgan.calvez@irepsbretagne.fr">morgan.calvez@irepsbretagne.fr</a>
<b>Quimper (ESPE)</b>	11 juin + ½ journée le 25 juin (après-midi)	Flora-Carles Onno Morgan Calvez	02 97 29 15 15 / <a href="mailto:flora.carles-onno@irepsbretagne.fr">flora.carles-onno@irepsbretagne.fr</a>





# Action sur les déterminants de la santé



## Travail social, quel rôle dans l'accompagnement santé des personnes en situation de précarité ?

*Les problèmes de santé des personnes en situation de précarité sont fréquents. Ils peuvent constituer un frein à l'insertion et impactent l'accompagnement réalisé par les professionnel.le.s.*

*Comment aborder les questions de santé avec les personnes ? Comment prendre en compte leurs besoins, en respectant leur intimité ? Quelle posture adopter ? Ce module permettra de répondre ensemble à ces questions.*

### Publics destinataires

- Travailleurs sociaux et travailleuses sociales.

### Pré-requis

Aucun.

### Objectifs de la formation

- Sensibiliser aux notions de santé, de promotion de la santé
- Clarifier le rapport à la santé des personnes en situation précaire
- Repérer les principes et valeurs de l'accompagnement santé
- Clarifier les rôles et limites du travail social dans l'accompagnement santé des personnes
- Renforcer sa posture professionnelle pour l'accompagnement santé des personnes.

### Contenu

- Santé, promotion de la santé, éducation pour la santé, de quoi parlons-nous ?
- Le rapport à la santé des personnes en situation précaire
- La démarche éducative en santé et ses grands principes
- Le rôle et les limites du travail social dans le champ de la santé
- La prise en compte de la santé des personnes dans les structures sociales

- Les dispositifs en santé précarité, les personnes et structures ressources en Bretagne.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Echange de pratiques
- Travaux de groupes
- Expérimentations d'animations santé.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 2 jours, soit 14 h, sauf Auray (3 jours, soit 21 h).

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Les sessions organisées en Ille-et-Vilaine sont également soutenues par le Conseil départemental.

Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes	31 janvier - 1er février	Amélie Chantraine	02 99 67 10 55 / <a href="mailto:amelie.chantraine@irepsbretagne.fr">amelie.chantraine@irepsbretagne.fr</a>
Morlaix	07-08 mars	Michèle Landuren	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:michele.landuren@irepsbretagne.fr">michele.landuren@irepsbretagne.fr</a>
Rennes	03-04 juin	Valérie Lemonnier	02 99 67 10 50 / <a href="mailto:valerie.lemonnier@irepsbretagne.fr">valerie.lemonnier@irepsbretagne.fr</a>
Auray	19-20 septembre et 7 octobre	Cathy Bourhis	02 97 29 15 15 / <a href="mailto:cathy.bourhis@irepsbretagne.fr">cathy.bourhis@irepsbretagne.fr</a>
Saint Brieuc	26-27 septembre	Sandrine Dupé	02 96 78 46 99 / <a href="mailto:sandrine.dupe@irepsbretagne.fr">sandrine.dupe@irepsbretagne.fr</a>



## Développer les compétences psychosociales des enfants

*Gérer ses émotions, communiquer, résoudre des problèmes, avoir de l'empathie... : de nombreuses études montrent que les compétences psychosociales contribuent à la santé et au bien-être individuels et collectifs. Ce module vous aidera à intégrer à vos pratiques le développement des compétences psychosociales des enfants.*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s des champs éducatif, sanitaire, social travaillant auprès d'enfants de 3 à 12 ans.

### Pré-requis

- Avoir l'objectif d'animer un projet de développement des compétences psychosociales d'enfants.

### Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier le concept de compétences psychosociales dans le champ de la promotion de la santé
- identifier les principes de la démarche éducative en santé, permettant le développement des compétences psychosociales des enfants
- développer ses capacités à intégrer dans ses pratiques le développement des compétences psychosociales des enfants.

### Contenu

- Le concept des compétences psychosociales dans le champ de la promotion de la santé
- Les leviers permettant de développer les compétences psychosociales des enfants
- Les compétences psychosociales en pratique : les postures professionnelles et les outils.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Travaux de groupes
- Echanges sur les pratiques, confrontation d'expériences
- Apports théoriques et méthodologiques
- Expérimentation.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e, ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 2 jours, soit 14 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Auray</b>	25-26 avril	Maud Begnic	02 97 29 15 15 / <a href="mailto:maud.begnic@irepsbretagne.fr">maud.begnic@irepsbretagne.fr</a>
<b>Saint-Brieuc</b>	16-17 mai	Sandrine Dupé	02 96 78 46 99 / <a href="mailto:sandrine.dupe@irepsbretagne.fr">sandrine.dupe@irepsbretagne.fr</a>
<b>Rennes</b>	03-04 octobre	Valérie Lemonnier	02 99 67 10 50 / <a href="mailto:valerie.lemonnier@irepsbretagne.fr">valerie.lemonnier@irepsbretagne.fr</a>
<b>Quimper</b>	03-04 octobre	Yves Costiou Lucie Rigaudière	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:yves.costiou@irepsbretagne.fr">yves.costiou@irepsbretagne.fr</a>



## Sensibilisation à la démarche de la qualité de vie au travail

*Cette formation se fonde sur les liens entre qualité de vie au travail, santé des salariés et qualité du travail. Elle s'appuie sur les principes de la promotion de la santé. Elle est cohérente avec les orientations et stratégies nationales visant à développer la qualité de vie au travail.*

### Publics destinataires

- Directeurs.trices, acteurs.trices des ressources humaines, cadres, managers
- Représentant.e.s du personnel notamment dans les secteurs médico-social, social, de l'enseignement, de la santé.

### Pré-requis

Aucun.

### Objectifs de la formation

A la fin de la formation, les participant.e.s seront en capacité :

- d'identifier les déterminants de la qualité de vie au travail
- d'appréhender les enjeux de la démarche de la qualité de vie au travail
- de situer les modalités et les grandes étapes d'une démarche de qualité de vie au travail.

### Contenu

- La qualité de vie au travail : de quoi parlons-nous ?
- L'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle : contenu et articulation avec les autres accords nationaux interprofessionnels
- Les bénéfices de la démarche de qualité de vie au travail : performance, santé et qualité du travail
- Conditions, modalités et méthodologie de la démarche de qualité de vie au travail.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Echanges d'expériences.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 1 jour, soit 7 h.

### Coût

250€

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



## Accompagner des personnes en situation d'interculturalité

*Cette formation se fonde sur les valeurs de la promotion de la santé : réduction des inégalités sociales de santé, prise en compte des besoins des personnes et de leurs conditions de vie, respect de leurs choix, confiance dans leur capacité à agir et celle de la collectivité, partenariat...*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s de la santé, du social et du médico-social prenant en charge des personnes migrantes ou issues de l'immigration.

### Pré-requis

Aucun.

### Objectifs de la formation

- Renforcer les compétences des professionnel.le.s soignants et sociaux sur l'approche interculturelle pour faciliter l'accueil et l'accompagnement de personnes migrantes
- Encourager et développer le recours à un interprétariat professionnel dans des conditions déontologiques garantissant une prise en charge optimale des personnes
- Améliorer l'interconnaissance entre professionnel.le.s accompagnant des personnes en situation d'interculturalité.

### Contenu

- La culture et l'interculturalité : de quoi parlons-nous ?
- La méthode des « chocs culturels » comme moyen de réduire les tensions liées à l'incompréhension de l'altérité
- Les apports et les modalités du recours à l'interprétariat dans la pratique professionnelle.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Découverte d'outils
- Partage d'expériences

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

- Chargé.e.s de projets et d'ingénierie - IREPS Bretagne
- Responsable du pôle interprétariat - Réseau Louis Guilloux.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée** : 2 jours soit 14 h.

### Coût

300€

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.





# Education nutritionnelle





## Alimentation du jeune enfant

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s de structures de la petite enfance, puériculteur.trice.s, auxiliaires de puériculture, cuisinier.e.s de crèche, éducateur.trice.s de jeunes enfants...

### Pré-requis

Aucun.

### Objectifs de la formation

- Maîtriser les besoins nutritionnels des jeunes enfants (recommandations du programme national nutrition santé PNNS, groupes d'aliments, diversification alimentaire, éveil sensoriel...)
- Comprendre et mettre en application la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis en établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
- Savoir élaborer des plans alimentaires et des menus adaptés aux jeunes enfants.

### Contenu

- Le cadre et le contexte réglementaire
- Les besoins nutritionnels des nourrissons et des jeunes enfants
- Les groupes d'aliments et la diversification alimentaire
- Le développement et l'apprentissage du goût chez l'enfant
- Les recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition)
- Elaboration de plans alimentaires et de menus adaptés
- Utilisation de la grille de contrôle des fréquences des plats
- Les grammages adaptés aux jeunes enfants.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mise en pratique
- Partages d'expériences.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée** : 2 jours soit 14 h.

### Coût

500 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.





## Accompagnement du temps du repas chez les enfants

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s de services de restauration collective accueillant des enfants (cuisinier.e.s, agent.e.s de restauration, ATSEM, animateur.trice.s, professionnel.le.s de la petite enfance...).

### Pré-requis

Aucun.

### Objectifs de la formation

- Comprendre les besoins nutritionnels, les habitudes alimentaires et le développement du goût chez l'enfant
- Favoriser la familiarisation des enfants aux aliments ainsi que l'éducation sensorielle
- Identifier les dimensions éducatives et conviviales du temps du repas
- Découvrir des outils pédagogiques.

### Contenu

- L'alimentation des enfants en restauration collective : les besoins nutritionnels, les dispositions réglementaires relatives à la qualité nutritionnelle des repas (rappels)
- Le développement et l'apprentissage du goût chez l'enfant (néophobie alimentaire, éveil sensoriel...)
- Le repas : un temps éducatif et convivial
- Pistes d'activités et présentation d'outils pédagogiques.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Mise en pratique
- Découverte d'outils pédagogiques
- Partages d'expériences.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée** : 1 jour soit 7 h.

### Coût

250 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



## Construire des fiches techniques en restauration collective

### Publics destinataires

- Responsables de cuisine et toutes les personnes susceptibles de prendre en charge l'élaboration de menus.

### Pré-requis

- Connaître et maîtriser la réglementation relative à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration collective.

### Objectifs de la formation

- Savoir identifier et utiliser une fiche technique
- Elaborer ses propres fiches techniques recettes.

### Contenu

- Quelques notions d'équilibre alimentaire
- Rappels sur la réglementation nutritionnelle en restauration scolaire
- Les fiches techniques :
  - rôles et importance
  - composition et éléments d'une fiche technique
  - exemples de fiches techniques
- Mise en pratique : élaboration de fiches techniques recettes.

### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Partages d'expériences

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée** : 1 jour soit 7 h.

### Coût

250 €

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



# Education thérapeutique du patient



## Formation validante 40 heures : dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

*Cette formation permet de développer les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP). Elle s'appuie sur les valeurs et principes d'intervention de l'ETP et de la promotion de la santé.*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'usager.e.s souhaitant participer à une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

### Pré-requis

- Etre en situation de s'impliquer dans une démarche d'éducation thérapeutique.

### Objectifs de la formation

- Acquérir les compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient conformément à l'arrêté du 31 mai 2013.

### Contenu

- L'éducation thérapeutique, de quoi parlons-nous ?
- Les techniques d'entretien et la posture relationnelle en éducation thérapeutique du patient
- Le bilan éducatif partagé/ diagnostic éducatif
- L'animation de groupe (démarche éducative, dynamique de groupe, techniques et outils d'animation, construction d'une séance d'animation et animation)
- Les différentes démarches et outils d'évaluation relatifs à l'ETP : auto-évaluation annuelle, évaluation quadriennale, évaluation des compétences, enquête Solen...
- La complémentarité du patient expert et du professionnel en ETP
- Les étapes et la méthodologie de la conception d'un programme d'ETP
- Les acteurs et les ressources en éducation thérapeutique du patient en Bretagne.

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Méthodes et techniques transférables par les participant.e.s dans leurs pratiques de l'éducation thérapeutique.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée** : 6 jours, soit 42 h.

### Coût

900€

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Rennes</b>	17-18 janvier 07-08 mars 25-26 avril	Amélie Chantraine Anne-Sophie Riou	02 99 67 10 55 / <a href="mailto:amelie.chantraine@irepsbretagne.fr">amelie.chantraine@irepsbretagne.fr</a>
<b>Quimper</b>	10-11 octobre 28-29 novembre 16-17 janvier 2020	Michèle Landuren Anne-Sophie Riou	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:michele.landuren@irepsbretagne.fr">michele.landuren@irepsbretagne.fr</a>



## Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

*Cette formation s'appuie sur les valeurs et principes d'intervention de l'ETP et de la promotion de la santé : respect des personnes concernées par une maladie chronique dans leurs choix, soutien et la confiance dans leur capacité à agir, co-construction d'une offre éducative ajustée à leurs besoins et prenant en compte leurs conditions de vie...*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'usager.e.s souhaitant découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

### Pré-requis

- Etre intéressé.e pour découvrir la démarche d'éducation thérapeutique du patient.

### Objectifs de la formation

Sensibiliser les participant.e.s au concept et à la mise en œuvre de l'ETP :

- Situer l'ETP dans le contexte législatif
- Sensibiliser à la posture et à la démarche éducative requise
- Se situer dans une démarche projet.

### Contenu

- Les déterminants de la santé et de la maladie : incidence sur la pratique de l'ETP
- L'émergence de la notion d'ETP et l'enjeu de son développement d'un point de vue épidémiologique, sociologique, économique, social
- Les bénéfices pour les patient.e.s et les soignant.e.s
- Le contexte législatif de l'ETP
- La démarche éducative en ETP
- Les outils et méthodes de l'ETP.

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 1 jour, soit 7 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s. Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



## Découvrir l'éducation thérapeutique du patient (formation en e-learning)

*Fondé sur l'expérience de dix Ireps en formation ETP, ce module a été réalisé dans le cadre de la FNES, Fédération nationale d'éducation et promotion de la santé. La définition et le cadre de l'ETP sont complétés par des apports sur la démarche éducative et sur la place des patient.e.s.*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s du secteur sanitaire, social, médico-social, patient.e.s, représentant.e.s d'usager.e.s souhaitant découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

### Pré-requis

- Etre intéressé.e pour découvrir une démarche d'éducation thérapeutique du patient
- Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet (à débit suffisant pour visualiser des séquences animées).

### Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s de :

- s'approprier le concept d'éducation thérapeutique du patient
- situer le contexte législatif
- identifier la formalisation d'un programme d'ETP.

### Contenu

#### Séquence 1 : l'ETP c'est quoi ?

- La maladie chronique : contexte et évolution
- Des définitions de l'ETP
- Les finalités de l'ETP avec l'acquisition et la mobilisation des compétences d'autosoin et d'adaptation
- La démarche éducative : diagnostic éducatif, programme personnalisé, planification et mise en œuvre des séances, évaluation des compétences acquises et déroulement du programme.

#### Séquence 2 : le contexte législatif et réglementaire en ETP

- De la loi HPST aux décrets d'application art. 84 (2010, 2013 et 2015), manuel de certification- "critère 23a", cahier des charges
- Différence entre programme ETP, programme d'apprentissage, programme d'accompagnement et actions éducatives ciblées.

#### Séquence 3 : la formalisation du dossier de description du programme ETP

- La définition d'un programme ETP
- Différence entre programme ETP initiale, de renforcement et de reprise
- La place des patients
- Les étapes de conception d'un programme.

### Méthodes pédagogiques et techniques

L'intégralité de la formation se déroule par internet (e-learning) :

- travaux pratiques individuels et quizz autoformatif
- récit illustrant une équipe de professionnels d'une maison de santé pluridisciplinaire souhaitant mettre en place une démarche d'éducation thérapeutique du patient
- apports théoriques et méthodologiques
- échanges entre formateur.trice et participant.e à la formation par messagerie
- mise à disposition de fiches ressources et bibliographie.

**Durée** : 1 jour, soit 7 h (que la.le stagiaire peut répartir dans le temps).

### Coût

90 €



## Coordonner un programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP)

*Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2015, tout.e coordonnateur.trice de programme d'éducation thérapeutique du patient doit justifier d'une formation à la coordination. Ce module de formation, proposé par le Pôle régional de ressources en ETP, valide les compétences requises pour la coordination de programmes en Bretagne.*

### Publics destinataires

- Coordonnateur.trice.s de programmes d'ETP.

### Pré-requis

- Etre coordonnateur.trice d'un programme d'éducation thérapeutique du patient.

### Objectifs de la formation

Appréhender les différentes missions de coordination d'un programme d'éducation thérapeutique du patient :

- définir et préciser les différentes missions
- repérer les connaissances et compétences nécessaires
- faire le point sur les compétences acquises et les compétences à développer.

### Contenu

- L'ETP, de quoi parlons-nous ?
- Les principales missions de la coordination
- Les compétences nécessaires
- La mise en œuvre concrète de chaque mission
- Et vous, où en êtes-vous ?

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 personnes en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 1 jour, soit 7 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

<b>Brest</b>	04 juin	Michèle Landuren	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:michele.landuren@irepsbretagne.fr">michele.landuren@irepsbretagne.fr</a>
<b>St Brieuc</b>	04 octobre	Lydie Gavard-Vétel	02 96 78 46 99 / <a href="mailto:lydie.gavard-vetel@irepsbretagne.fr">lydie.gavard-vetel@irepsbretagne.fr</a>



## Animer un groupe en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique du patient (ETP)

*Au-delà de la découverte de techniques d'animation, ce module s'intéresse à la posture de l'animateur.trice : partir des attentes des personnes, respecter et valoriser chaque individu, soutenir l'émergence et le partage des compétences dans le groupe...*

### Publics destinataires

- Professionnel.le.s et bénévoles des champs éducatif, social, sanitaire, qui animent des groupes en éducation pour la santé ou en éducation thérapeutique du patient.

### Pré-requis

- Etre en situation de mener des animations collectives avec les publics.

### Objectifs de la formation

Permettre aux participant.e.s :

- de développer une attitude éducative en éducation pour la santé et en éducation thérapeutique du patient
- d'expérimenter et analyser une situation d'animation collective
- d'identifier les mécanismes de la dynamique de groupe
- de créer et d'expérimenter une animation de groupe.

### Contenu

- La notion de groupe
- La démarche éducative en animation de groupe
- La création d'une séquence d'animation
- La dynamique de groupe
- Expérimentation de situation d'animation collective.

### Méthodes pédagogiques et techniques

- Apports théoriques
- Travaux de groupes : études de cas, mises en situation...
- Echange d'expériences
- Transfert en situation professionnelle.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 2 jours, soit 14 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.

Rennes	16-17 mai	Roselyne Joanny Anne-Sophie Riou	02 99 67 10 50 / <a href="mailto:roselyne.joanny@irepsbretagne.fr">roselyne.joanny@irepsbretagne.fr</a>
Auray	20-21 mai	Hervé Strilka Cathy Bourhis	02 97 29 15 15 / <a href="mailto:herve.strilka@irepsbretagne.fr">herve.strilka@irepsbretagne.fr</a>
Quimper	23-24 septembre	Yves Costiou Lucie Rigaudière	02 98 90 05 15 / <a href="mailto:yves.costiou@irepsbretagne.fr">yves.costiou@irepsbretagne.fr</a>





## Appréhender l'auto-évaluation annuelle pour anticiper l'évaluation quadriennale

### Publics destinataires

- Coordonnateur.trice.s et acteurs de programmes d'ETP.

### Pré-requis

- Etre en situation de mettre en œuvre ou de participer aux processus d'évaluation de votre programme

### Objectifs de la formation

- Comprendre les enjeux de l'évaluation en ETP
- Découvrir les outils et les méthodes d'évaluation d'un programme d'ETP : enquête solen, auto-évaluation annuelle, autoévaluation quadriennale

### Contenu

- L'évaluation : ses enjeux, ses objectifs, ses fonctions, ses acteurs
- Le cadre réglementaire de l'évaluation
- Les différents objets d'évaluation en ETP : qu'évalue-t-on ?
- La démarche en autoévaluation et l'amélioration continue de la qualité
- Les outils de l'évaluation et du recueil de données
- L'utilisation des résultats de l'évaluation et leur diffusion

### Méthodes pédagogiques et techniques

Alternance de :

- travaux pratiques individuels et de groupe
- apports théoriques et méthodologiques.

Mise à disposition de supports pédagogiques, documentation, bibliographie.

### Intervenant.e.s

Chargé.e.s de projets et d'ingénierie – IREPS Bretagne.

### Nombre de participant.e.s

Limité à 12 en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.trice.s.

**Durée :** 1 jour, soit 7 h.

### Coût

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

### Suivi et évaluation

Une feuille d'émargement sera signée en séance. Les attestations de présence seront remises aux structures des stagiaires à la fin de la formation.

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée en séance à l'aide de questions orales et/ou mises en situations. Une évaluation par la.le stagiaire de l'atteinte des objectifs et de la qualité de la formation sera réalisée à la fin de la formation.



# Formations et accompagnements à la demande, sur mesure...

Votre structure a des besoins de formation en promotion de la santé, éducation pour la santé ou éducation thérapeutique du patient, qui ne figurent pas dans ce catalogue ? Ou bien vous avez identifié, dans les pages qui précèdent, une formation et souhaitez la destiner aux membres de vos équipes ? N'hésitez pas à nous contacter.

Dans certaines situations, la formation seule ne suffit pas : pour vous aider à répondre aux questionnements, internes ou externes, rencontrés par votre structure, l'Ireps propose des accompagnements. Ponctuels ou inscrits dans la durée, ils couvrent différents registres : appui à une phase diagnostique, élaboration de pistes d'action, soutien à leur mise en œuvre, évaluation, etc.

Ces interventions sont élaborées en concertation avec vous et font l'objet d'un devis adapté.

*Issue de la fusion des comités d'éducation pour la santé de Bretagne, l'Ireps dispose de plus de vingt années d'expérience auprès d'une grande variété d'organisations et de publics.*

*Nos formations et accompagnements se fondent sur les valeurs et les principes de la promotion de la santé. Etayés par un travail documentaire, ils prennent en compte l'évolution des connaissances. Nos méthodes sont actives, participatives, valorisant les expériences des participant.e.s et la co-construction, dans le respect de chacun.*



## **Quelques thèmes, parmi d'autres, sur lesquels nous intervenons, en formation ou accompagnement de structures :**

- Qualité de vie au travail
- Découvrir et utiliser des outils pédagogiques (dans les domaines du vivre-ensemble, de la santé environnementale, de la nutrition, de la prévention des addictions...)
- Numérique : animer des actions éducatives collectives auprès des familles et des jeunes
- Sensibilisation à la santé environnementale
- Autonomie des personnes âgées
- Animer des rencontres collectives éducatives autour de la vie affective et sexuelle avec des enfants, des adolescents
- Animer des rencontres collectives éducatives autour de la vie affective et sexuelle avec des jeunes en situation de handicap intellectuel ou psychique
- La nutrition dans une démarche de promotion de la santé

# Règlement intérieur des formations de l'IREPS Bretagne

---

## Préambule

Ce règlement intérieur vise à garantir le bon déroulement des formations, la sécurité des stagiaires et la qualité de la dynamique de groupe. Par leur inscription à la formation, les stagiaires s'engagent à le respecter. Il comporte des dispositions habituelles aux règlements intérieurs de formations. Nous prions les personnes pour qui ces dispositions représentent des évidences de nous excuser pour ce rappel.

## Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline.

Il s'applique à tous les stagiaires durant toute la durée de l'action de formation.

## Article 2 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme où a lieu la formation doivent être respectées.

## Article 3 : Respect du cadre de la formation

Par leur participation à la formation, les stagiaires s'engagent à faire preuve de respect mutuel, ainsi qu'envers la formatrice, le formateur. L'équilibre des temps de parole, rappelé si besoin par la formatrice, le formateur, doit être considéré. La violence verbale ou physique est interdite.

Les horaires de formation sont fixés dans le programme porté à la connaissance des stagiaires par courrier électronique (ou, le cas échéant, courrier postal ou remise en main propre). Il est nécessaire de respecter ces horaires et de suivre l'intégralité de la formation. En cas d'impossibilité, il faut en avvertir la formatrice, le formateur à l'avance, qui pourra le cas échéant conseiller l'inscription à un autre module de formation.

Les attestations de formation sont remises, à la fin de la session, aux stagiaires qui auront suivi l'intégralité du programme.

En cas d'absence ou de retard imprévus, la.le stagiaire doit au plus vite en avvertir la formatrice, le formateur et/ou le secrétariat de l'IREPS Bretagne.

Pour le bon déroulement de la formation, les téléphones portables doivent être en mode silencieux et les appels passés durant les pauses.

L'IREPS Bretagne se réserve le droit de ne pas inscrire à des formations ultérieures un.e stagiaire qui n'aurait pas respecté le présent règlement intérieur.

## Article 4 : Comportements inappropriés

La formatrice, le formateur peut, lorsqu'elle.il l'estime nécessaire, effectuer verbalement un rappel du cadre de la formation.

En cas d'agissement rendant problématique la poursuite de

la formation par à la.le stagiaire (violence, dégradation de matériel, absence de respect de consigne de sécurité, obstruction au bon déroulement de la formation, etc.), la formatrice, le formateur peut demander à la.au stagiaire de quitter temporairement ou définitivement la session de formation.

## Article 5 : Procédure en cas de difficulté - sanction

En cas d'incident important ou de litige durant la formation, la formatrice, le formateur informe la direction de l'IREPS Bretagne pour lui signaler l'incident ou le litige. L'IREPS Bretagne informe l'employeur et/ou l'organisme ayant financé la formation de la du stagiaire. Cette démarche vise à permettre la prise en compte et la résolution de la difficulté rencontrée. Tout.e stagiaire peut demander à être reçu.e par la Direction de l'IREPS Bretagne et par sa propre hiérarchie.

La sanction ne sera prise qu'après information préalable de l'intéressé.e des griefs retenus contre elle.lui et avoir entendu ses explications et selon la procédure disciplinaire régie par les articles R.6352-3 à R.6532-8 du Code du travail. Si une sanction était prise par l'IREPS, elle consisterait en une exclusion temporaire ou définitive de la formation à laquelle la.le stagiaire était inscrit.e, voire, en cas de gravité particulière, en l'exclusion temporaire ou définitive de toute formation organisée par l'IREPS.

## Article 6 : Usage du matériel

Chaque stagiaire doit conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. A la fin de la formation, la.le stagiaire est tenu.e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, à l'exception des supports pédagogiques remis à la.au stagiaire par la formatrice, le formateur.

## Article 7 : Enregistrements

Enregistrer ou filmer les sessions de formation n'est pas autorisé, sauf accord exprès et écrit de la formatrice, du formateur ou de la direction de l'IREPS.

## Article 8 : Documents pédagogiques

Les documents pédagogiques remis lors des sessions de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés ou reproduits autrement que pour un usage strictement personnel ou avec l'autorisation de la formatrice, du formateur.

## Article 9 : Vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'IREPS Bretagne décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux accueillant la formation. Il appartient à chacun de veiller à ses effets personnels.

# Conditions générales de vente de l'IREPS Bretagne

---

## 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations organisées par l'IREPS Bretagne.

## 2. Conditions de paiement

### Paiement par le client

Lorsque que la formation est prise en charge par la cliente, le client, un chèque correspondant au montant des frais d'inscription doit être envoyé à l'IREPS Bretagne à réception de la facture.

### Paiement par un organisme tiers (OPCA...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- de faire la demande de prise en charge avant la formation
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'IREPS Bretagne avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à la cliente, au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à la cliente, au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation resterait dû par la cliente, le client.

## 3. Conditions d'annulation

### Paiement par la cliente, le client

Jusqu'à 30 jours calendaires avant le 1er jour de formation, les annulations ne donnent pas lieu à facturation. Après cette date, le montant de l'inscription reste dû en totalité (sauf sur présentation d'un justificatif médical). Toute annulation devra être signalée par écrit.

### Par l'IREPS Bretagne

L'IREPS se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. La cliente, le client et les stagiaires seront alors informés de cette annulation et remboursés des frais d'inscription.

## 4. Propriété intellectuelle

L'IREPS Bretagne conserve l'intégralité des droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires.

Toute reproduction, modification ou diffusion à un tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable des auteurs.

## 5. Modalité de passation de commande

Dans le cadre des formations en intra, l'offre est réputée acceptée dès la réception par l'IREPS Bretagne du devis ou de la proposition signée par tout représentant dûment habilité de la cliente, du client. La signature du devis ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur.

## 6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention, notamment les informations figurant dans la proposition de formation.

## 7. Communication

La cliente, le client accepte d'être cité.e par l'IREPS Bretagne comme client.e de ses formations. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6, l'IREPS Bretagne peut mentionner le nom de la cliente, du client dans ses listes de références, ses documents internes ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

# Bulletin d'adhésion à l'Ireps Bretagne

L'adhésion à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Bretagne ouvre l'accès à la participation à la vie statutaire de l'association. En tant qu'adhérent.e, vous serez membre de l'Assemblée Générale avec voix délibérative et éligible au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, l'adhésion vous donne notamment accès :

- au soutien à la recherche documentaire et à des conseils dans le choix d'outils d'intervention et de supports de communication
- à des prêts d'ouvrages et d'outils pédagogiques dans votre département
- au conseil méthodologique
- aux formations.

## NOS CENTRES DE DOCUMENTATION

### Accueillir & documenter le public

Nous avons pour mission de vous accueillir et de vous conseiller dans votre recherche documentaire. Nous sommes également relais de diffusion des campagnes nationales en santé publique et nous vous proposons un large choix de supports d'information gratuits (affiches, dépliants, brochures).

### Chaque centre dispose :

- d'un **fonds d'outils pédagogiques** : mallettes pédagogiques, jeux, dvd, cd-rom, expositions, etc.
- d'un **fonds documentaire** : ouvrages, rapports, dossiers, articles, etc. qui couvre une grande diversité de thématiques, de populations et de milieux.

Il s'agit de centres de documentation spécialisés en éducation pour la santé et promotion de la santé.

## TARIFS

Le montant de l'adhésion pour une année civile est de **10 € pour une personne physique** et de **20 € pour une personne morale** (l'adhésion d'une personne morale permet à tous ses membres d'accéder aux services de l'Ireps). L'adhésion est valable pour l'année civile en cours (janvier-décembre).

## PORTAIL DOCUMENTAIRE INFODOC

Le portail internet Infodoc donne accès à l'ensemble des ressources documentaires en promotion de la santé ou éducation pour la santé disponibles en Bretagne, dans les centres de documentation des structures composant le Pôle ressources régional en promotion de la santé. De nombreux documents sont également téléchargeables.

[www.infodoc-promotionsantebretagne.fr](http://www.infodoc-promotionsantebretagne.fr)

## QUI PEUT ADHERER ?

Toute personne physique ou morale intéressée par la promotion et l'éducation pour la santé peut adhérer à l'Ireps. Néanmoins, la demande d'adhésion de qui présenterait des conflits d'intérêt ou de valeur avec l'association peut être refusée par le bureau, qui motivera alors sa décision (art. 6 des Statuts).

# Bulletin d'adhésion à l'Ireps Bretagne

Les statuts de l'IREPS sont consultables sur le site Internet de l'association : [www.irepsbretagne.fr](http://www.irepsbretagne.fr)

## Coordonnées

---

Madame

Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Structure : .....

Adresse : .....

Code Postale : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail\* : .....

\* ce champ est nécessaire pour recevoir les informations relatives aux Assemblées Générales

## Je souhaite adhérer en qualité de

---

Personne physique - 10 €

Personne morale - 20 €

## Paiement

---

A réception de la facture

Chèque joint (*libellé à l'ordre de l'IREPS Bretagne*)

Fait à : ....., le ..... / ..... / .....

Signature :

---

Données personnelles : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter notre base de données. Celle-ci a pour but de recenser les personnes adhérentes à notre association afin de leur communiquer des informations relatives à l'association et d'animer la vie associative.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>).

# Bulletin d'inscription

Vous souhaitez participer à la vie associative et bénéficier du prêt d'outils pédagogiques et de documents ?

**Adhérez à l'IREPS Bretagne**

*Merci de compléter le bulletin d'adhésion en pages précédentes et de joindre le chèque correspondant*

## Formation

Intitulé de la formation : .....

Dates : ..... Lieu de la formation : .....

## Identité du participant

Madame                      Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tél : .....

Courriel : .....

## Coordonnées postales

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Code postale : ..... Ville : .....

BP/CS : ..... Tél : .....

## Signataire de la convention de formation

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Courriel : .....

## Modalités de prise en charge

Formation subventionnée

**OU**

Formation payante :

prise en charge par un organisme tiers  
(type OPCA)

Nom de l'organisme: .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

N° dossier : .....

prise en charge par la structure  
(Règlement à réception de la facture)

## Profil du participant

La réponse aux questions suivantes est facultative mais très utile. UNE SEULE REponse PAR ITEM. Merci

### Catégorie de métiers

Animateur / Educateur sportif	Étudiant / Collégien / Lycéen
Animateur territorial de santé	Professionnels du soin
Chargé de projet/ Chargé de mission	Travailleurs sociaux
Directeur / Coordinateur / Responsable	Usagers (particuliers)
Documentaliste	
Enseignant / Formateur	Autre : .....

### Catégorie d'acteurs

Acteurs de terrain	Experts en sciences humaines et sociales
Agents de l'administration publique	Formateurs
Chercheurs	Prestataires
Consultants	Bénévole
Élus	Autre : .....

### Secteur d'activité

Association	État
Assurance maladie / Mutuelle / MSA	Hôpital, Clinique
Caisse d'allocation familiale	Médico-social
Collectivité territoriale	Organisme de formation
Éducation nationale	Profession libérale
Enseignement privé	Recherche
Entreprise	Autre : .....

### Milieu

Milieu de soins	Milieu scolaire
Milieu du travail	
Milieu pénitentiaire	Autre : .....

### Public

Adolescence	Patients
Adulte	Personnes âgées
Détenus	Personnes en situation de handicaps
Enfance	Publics en situation de précarité
Migrants	
Parents	Autre : .....

### Zone géographique d'intervention

Côtes d'Armor	National
Finistère	Région Bretagne
Ille-et-Vilaine	
Morbihan	Autre : .....

Données personnelles : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter notre base de données informatique. Celle-ci a pour but d'établir des statistiques sur nos formations, séminaires, etc. et de vous informer de nos activités. Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à [contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>).

Date : .....

Date : .....

Signature du participant :

Cachet et signature du responsable autorisant le départ en formation :

**Inscription à retourner au plus tard  
30 jours avant la formation choisie à :**

Emilie Blanchet – IREPS BRETAGNE  
4 A rue du Bignon, 35000 RENNES  
02 99 50 64 33  
[contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr)

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et le règlement intérieur.



# Notes :

---

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



# Notes :

---

A series of horizontal dotted lines for writing notes.




## Pour nous contacter :

 **Ireps Bretagne**  
**antenne des Côtes d'Armor**  
106 boulevard Hoche  
22000 Saint-Brieuc  
[contact22@irepsbretagne.fr](mailto:contact22@irepsbretagne.fr)  
02 96 78 46 99

 **Ireps Bretagne**  
**antenne du Finistère**  
9-11 rue de l'Île d'Houat  
29000 Quimper  
[contact29@irepsbretagne.fr](mailto:contact29@irepsbretagne.fr)  
02 98 90 05 15

 **Ireps Bretagne**  
**antenne d'Ille-et-Vilaine**  
4 A rue du Bignon  
35000 Rennes  
[contact35@irepsbretagne.fr](mailto:contact35@irepsbretagne.fr)  
02 99 67 10 50

 **Ireps Bretagne**  
**antenne du Morbihan**  
24 rue Colonel Faure  
Quartier Le Gumenen  
56400 AURAY  
[contact56@irepsbretagne.fr](mailto:contact56@irepsbretagne.fr)  
02 97 29 15 15

 **Ireps Bretagne**  
**siège**  
4 A rue du Bignon  
35000 Rennes  
[contact@irepsbretagne.fr](mailto:contact@irepsbretagne.fr)  
02 99 50 64 33

[www.irepsbretagne.fr](http://www.irepsbretagne.fr)



Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53350778535  
auprès du Préfet de la région Bretagne

Référencé Data Dock



Organisme habilité à dispenser  
des programmes de DPC